



RÉSOLUTION 2015-SCPC364-05

Recommandant à la commission des études l'adoption du gel des admissions au certificat de pratique infirmière de première assistance en chirurgie (4710) dès le trimestre d'été 2015

Adoptée par la Sous-commission du premier cycle de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 364^e réunion (ordinaire) tenue le 7 avril 2015.

CONSIDÉRANT les articles 19a), 41 et 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 4.2. du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 65 du Règlement général 2 « Les études de premier cycle » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 et 6.5 du « Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières »;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration relative à l'ouverture du programme de certificat sur mesure en soins infirmiers périopératoires (4510) (394-CA-3461, 17 juin 1996);

CONSIDÉRANT la résolution de la commission des études relative à la transformation du programme de certificat sur mesure en soins infirmiers périopératoires en « certificat en soins périopératoires » (1998-CE372-10-R3120, 2 juin 1998);

CONSIDÉRANT les discussions avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) sur les difficultés rencontrées avec la conception des cours en ligne du certificat IPAC (4710);

CONSIDÉRANT les difficultés majeures quant au recrutement de chirurgiens pour la conception des cours en ligne du certificat IPAC (4710);

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Département des sciences infirmières (ADSI-2015-02-20-08; 20 février 2015);

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de programmes de premier cycle en sciences infirmières (CPPCSI-2015-02-12-5; 12 février 2015);

CONSIDÉRANT l'avis de la doyenne de la gestion académique des affaires professorales;

CONSIDÉRANT l'avis et les explications du doyen des études;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de recommander à la commission des études :

- 1° de recommander au conseil d'administration d'autoriser le gel des admissions au programme de certificat IPAC (4710), et ce, à compter de l'été 2015.

Chantal Lemieux
Décanat des études
7 avril 2015